



**Parce que
Radio-Canada,
c'est nous**

La négociation en continu | n° 5
8 février 2022



Demandes patronales Réactions transmises !

Les réactions ont été nombreuses, la semaine dernière, à la suite de la publication des demandes patronales en matière de disponibilité des employé-es, sans égard à leur statut d'emploi. Que ce soit sur Facebook ou par l'envoi de courriels individualisés, plusieurs d'entre vous ont souligné le caractère indignant de ces demandes, certains affirmant, avec justesse, que les solutions préconisées par la direction ne feraient qu'empirer le problème de rétention des salarié-es actuels – voire même celui de la disponibilité de la main-d'œuvre en général.

Le comité de négociation a donc transmis à la partie patronale cet accueil glacial face à leurs demandes d'assouplissement des dispositions relatives aux disponibilités ou aux affectations. Les échos que nous avons reçus des membres contredisent les affirmations de l'employeur : les « fantômes » ou les « touristes » sont rares parmi les employé-es temporaires. La très vaste majorité d'entre eux, dans les faits, sont tellement disponibles

qu'ils travaillent un nombre de jours consécutifs nettement supérieur à ce que la convention collective prévoit, parfois même en heures supplémentaires. Plusieurs sauteraient d'ailleurs à pieds joints sur un poste permanent si telle chose leur était offerte.

La réaction des employé-es permanents a également été forte : pas question de précariser encore davantage leurs conditions de travail, que ce soit en restreignant les conditions d'octroi des congés hebdomadaires ou encore en permettant que leurs horaires de travail puissent être modifiés bien au-delà de ce que la convention prévoit actuellement.



Afin de favoriser les discussions autour des propositions syndicales, nous avons demandé à l'employeur de nous fournir des données concrètes quant au nombre d'heures travaillées par les employé-es temporaires

et contractuels, aux absences, aux heures supplémentaires effectuées, au nombre d'employé-es temporaires affectés à temps plein, etc. La partie patronale a accepté de nous fournir ces documents, ne pouvant s'empêcher de nous avouer au passage que ceux-ci viendraient appuyer certaines prétentions de la partie syndicale.

Pour une nouvelle structure de postes

La présentation détaillée des textes au soutien de nos demandes étant maintenant terminée, nous avons signifié à l'employeur notre intérêt à discuter de ces chiffres dès cette semaine, sûrs de pouvoir faire la démonstration qu'une structure de postes pérenne et stable, basée sur un plus grand nombre de postes permanents, est possible.

La partie patronale nous a répété son ouverture à la création de postes permanents, en indiquant cependant que cette discussion, en raison de ses impacts financiers, ne pourrait se conclure si tôt dans la négociation.

À ce sujet, nous avons rappelé à l'employeur que les impacts financiers résultant de la consolidation de postes temporaires en postes permanents sont minimes : la vaste

majorité du personnel susceptible d'obtenir les postes ainsi créés bénéficie déjà des échelles salariales, des avantages sociaux et du régime de retraite au même titre que les employé-es permanents de l'organisation lorsqu'ils satisfont les critères d'admissibilité.

Les facteurs liés à la disponibilité de la main-d'œuvre sont nombreux, il est vrai, tout comme ceux menant à une meilleure adéquation entre les besoins de Radio-Canada et ceux de ses travailleuses et de ses travailleurs. La création de postes permanents et l'amélioration des mécanismes d'octroi des affectations demeurent néanmoins des éléments incontournables d'une nouvelle structure de postes à Radio-Canada.

 **Parce que
Radio-Canada,
c'est nous**